



Stratégie Santé animale Suisse 2022+

« collaborer – innover – agir »

Table des matières

Collaboration et innovation pour une santé animale durable	2
Stratégie Santé animale Suisse 2022+	3
Pourquoi a-t-on besoin d'une stratégie de santé animale ?	4
Quelle est la priorité ?	5
À qui s'adresse la nouvelle stratégie ?	5
Quels sont les objectifs stratégiques visés ?	5
Quels sont les champs d'action ?	6
Comment sera mise en œuvre la stratégie ?	7
Champ d'action I Prévention	7
Mesures de précaution	8
Renforcement de la santé des animaux de rente par la collaboration	10
Détection précoce	12
Diagnostic	12
Numérisation	13
Sensibiliser aux épizooties par la formation et l'information	15
Champ d'action II Préparation aux situations de crise	16
Planification d'urgence	17
Exercices de simulation	18
Stratégies de vaccination	19
Communication	20
Champs d'action III Lutte contre les épizooties et les maladies animales importantes sur le plan économique	21
Programmes de lutte et d'éradication	21
Surveillance	22
Champ d'action IV Collaboration internationale	23
Commerce avec l'UE et avec les pays tiers	23
Normes internationales	25
Soutien de pays partenaires	26
Champs d'action V Connaissances scientifiques, recherche et développement	27

Collaboration et innovation pour une santé animale durable

La Stratégie Santé animale en Suisse 2010+ avait fixé des objectifs globaux et, au cours des années écoulées, beaucoup de progrès ont été réalisés. Certains objectifs restent d'actualité, car des mesures supplémentaires sont nécessaires pour les réaliser complètement. Dans quelques domaines, la nouvelle Stratégie Santé animale Suisse 2022+ (SSA 2022+) s'inscrit donc aussi dans la continuité d'un travail déjà entamé.

La santé animale a une relation stratégique étroite avec d'autres domaines qui se sont fortement développés ces dernières années. La SSA 2022+ ne doit donc pas être comprise isolément, mais elle présente des synergies avec diverses autres stratégies, par exemple la Stratégie Antibiorésistance Suisse¹ (StAR), la Stratégie Chaîne agroalimentaire² et la Stratégie Protection des animaux du Service vétérinaire suisse (SVét CH), d'une part, avec des objectifs stratégiques en matière de numérisation et de durabilité, d'autre part. Certains contenus de la nouvelle « Stratégie pour le développement durable 2030 »³ du Conseil fédéral font déjà partie de la SSA 2022+, par exemple la gestion globale des zoonoses⁴ et l'intensification de la recherche sur la thématique du changement climatique.

La pandémie de COVID-19 a joué un rôle, et non des moindres, dans la sensibilisation accrue aux liens qui unissent santé humaine, santé animale et environnement, une thématique de plus en plus souvent évoquée sous le nom de One Health. Les animaux sauvages, de zoo et de compagnie y jouent également un rôle. La SSA 2022+ comprend donc non seulement des mesures pour les animaux de rente, mais aussi plus largement pour ces autres groupes d'animaux. Le danger lié à l'émergence de nouvelles épizooties doit être réduit autant que possible grâce à la recherche et à l'engagement sur le plan international.

La collaboration stratégique de nombreuses parties prenantes est nécessaire pour assurer la santé animale à long terme. Les compétences et les ressources dans le domaine de la santé animale doivent être encore mieux exploitées, de même que les synergies entre les acteurs concernés. Une compréhension mutuelle et une interaction optimale entre les différents acteurs sont nécessaires pour une mise en œuvre efficace et ciblée de la SSA 2022+. Le Service vétérinaire suisse devrait donc coopérer encore plus étroitement avec les autres acteurs du domaine de la santé animale. Il convient notamment de mettre l'accent sur une coopération plus étroite avec les vétérinaires de troupeau, qui jouent un rôle central dans la prévention et la détection précoce des problèmes de santé animale.

Les progrès de la numérisation ouvrent de nouvelles perspectives au renforcement de la santé animale. Il convient d'exploiter le potentiel qu'offrent les données privées et publiques en collaborant avec tous les acteurs concernés, tout en respectant la protection des données. L'un des objectifs est d'utiliser de manière optimale les possibilités de collecte et d'analyse des données afin d'identifier à un stade précoce tout problème de santé animale. De cette manière, des mesures visant à améliorer la santé animale peuvent être prises rapidement si nécessaire.

¹ StAR: <https://www.blv.admin.ch/blv/de/home/das-blv/strategien/nationale-strategie-antibiotikaresistenzen.html>

² Stratégie Chaîne agroalimentaire: <https://www.blv.admin.ch/blv/de/home/das-blv/strategien/strategie-lebensmittelkette.html>

³ Stratégie pour le développement durable 2030: <https://www.eda.admin.ch/agenda2030/fr/home/strategie/strategie-nachhaltige-entwicklung.html>

⁴ Maladies transmissibles directement ou indirectement des animaux à l'homme et inversement

La SSA 2022+ sera mise en œuvre dans un environnement dynamique. Les domaines d'action et les mesures mentionnés ne doivent donc pas être compris comme une liste exhaustive, mais comme le résultat de l'évaluation actuelle de la situation.

Stratégie Santé animale Suisse 2022+

En comparaison internationale, la situation sanitaire du cheptel suisse est de très haut niveau. Ce n'est pas le fruit du hasard : c'est au prix de programmes d'assainissement intensifs que des épizooties classiques, comme la rhinotrachéite bovine infectieuse (IBR) et l'arthrite encéphalite caprine (ACE), ou des épizooties à fort potentiel zoonotique, comme l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB), la tuberculose ou la rage, ont pu être éradiquées.

Un cheptel en bonne santé et indemne d'épizooties est un atout à bien des égards. S'agissant des animaux de rente, la santé de ceux-ci est une base essentielle pour garantir un haut niveau de qualité et de sécurité des denrées alimentaires d'origine animale produites en Suisse, et c'est un bon argument en faveur de la qualité et de la durabilité de notre production indigène. La bonne santé des animaux est aussi une condition indispensable de leur bien-être, et, en retour, des animaux détenus conformément à leurs besoins sont plus résistants aux maladies. De plus, s'ils sont en bonne santé, les animaux ne peuvent pas transmettre des maladies à l'être humain (zoonoses). Enfin, la santé des animaux, que ce soit ceux de compagnie ou de rente, permet de protéger les animaux sauvages, et contribue donc à la sauvegarde de la biodiversité.

Pour que la santé animale reste assurée à l'avenir, il faut anticiper et prendre les bonnes décisions stratégiques. La première stratégie nationale de santé animale a été élaborée, il y a plus de dix ans, par l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV), alors appelé « Office vétérinaire fédéral », en étroite collaboration avec les vétérinaires cantonaux. Dans le cadre de l'application de cette Stratégie Santé animale en Suisse 2010+, de grandes avancées ont été réalisées, notamment dans le domaine de la détection précoce des épizooties, des zoonoses et des maladies animales importantes sur le plan économique. Des facteurs essentiels doivent être réunis pour que la détection précoce soit efficace : la mise en place de réseaux nationaux et internationaux opérationnels pour partager rapidement les informations et les connaissances, une surveillance performante et à grande échelle de la santé animale, ainsi que des programmes de détection précoce adaptés à chaque situation, sans oublier l'information ciblée et la sensibilisation de tous les acteurs sur les dangers potentiels en vue de renforcer la vigilance à l'égard des épizooties. Une large surveillance de la santé animale favorise en outre l'utilisation prudente et ciblée des antibiotiques et donc l'application de la Stratégie Antibiorésistance Suisse (StAR).

Au cours des dernières années, la compréhension et l'importance de la santé animale ont évolué tant au plan national qu'international. L'approche interdisciplinaire One Health a beaucoup gagné en importance. Elle vise à préserver et à améliorer conjointement la santé humaine et animale pour économiser les ressources et garantir un environnement intact.

L'OSAV a entrepris avec les vétérinaires cantonaux le remaniement de l'ancienne Stratégie Santé animale Suisse et a défini les priorités et les objectifs de la nouvelle Stratégie animale Suisse 2022+ (SSA 2022+). Dans quelques domaines, il est prévu notamment de se fonder davantage sur l'approche One Health pour fixer les objectifs de prestations et les mesures à prendre. En outre, il est prévu de consolider et de renforcer la collaboration de toutes les parties prenantes du domaine de la santé animale et de mieux exploiter les synergies. Le présent document SSA 2022+ vise à donner au Service vétérinaire suisse (SVét CH) une base pour ses

prochaines décisions et encourager dès à présent le débat avec tous les acteurs, institutions et organisations dans ce domaine.

Le SVét CH est prêt à mettre en œuvre cette stratégie à moyen et à long terme en collaboration avec toutes les parties prenantes.

Pourquoi a-t-on besoin d'une stratégie de santé animale ?

La santé animale est une condition fondamentale pour assurer à la fois le bien-être des animaux, la santé des êtres humains et la durabilité de la production des denrées alimentaires d'origine animale. Les animaux en bonne santé ont besoin de beaucoup moins de traitements. Et qui dit moins de traitements dit moins de médicaments vétérinaires et moins de résidus de médicaments dans les denrées alimentaires. S'ils sont en bonne santé, les animaux de rente peuvent être utilisés plus longtemps, ce qui contribue à épargner les ressources naturelles et augmenter l'efficacité économique. La santé animale joue un rôle essentiel pour la santé publique. Elle freine le développement de la résistance aux antibiotiques et réduit le risque de zoonoses. Les aliments sûrs, d'excellente qualité et produits de manière durable augmentent la compétitivité de notre agriculture. Ces avantages sont loin d'être négligeables pour notre production indigène, quand on sait que deux tiers des revenus bruts de son secteur agricole sont issus de la production animale.

Une relation d'interdépendance unit la santé de l'homme, la santé des animaux et la préservation de l'environnement. Il n'est donc pas étonnant que l'approche One Health soit de plus en plus utilisée pour élaborer des stratégies dans de nombreux domaines, dont la Stratégie Antibiorésistance Suisse (StAR). C'est une approche intégrative qui vise à garantir la collaboration entre les médecines humaine et vétérinaire et les sciences de l'environnement. Cette collaboration est aussi essentielle à la SSA 2022+ : c'est de manière intersectorielle et avec toutes les parties prenantes que doivent être traitées les questions de santé animale, qui sont importantes aussi pour la santé humaine et l'environnement. Il faut en conséquence que la coopération entre la médecine vétérinaire, la médecine humaine et les sciences de l'environnement dans le cadre One Health soit activement encouragée de toutes parts.

On mesure bien toute l'importance de cette collaboration, lorsque l'on sait que la plupart des maladies émergentes et réémergentes chez l'homme ont une origine animale. C'est seulement en considérant dans leur globalité les problèmes sanitaires complexes qu'il sera possible d'identifier les tenants et les aboutissants de ces problèmes et de prendre les mesures intersectorielles adéquates. Et ce n'est qu'à cette condition que l'on pourra préserver à long terme la santé humaine, animale et environnementale.

Les épizooties et les zoonoses ne s'arrêtent pas à nos frontières. La Suisse doit donc s'attendre, elle aussi, à ce qu'un nombre croissant de nouvelles épizooties gagnent son territoire. Il y a deux raisons principales à cela : la globalisation croissante et l'accélération des échanges commerciaux d'animaux et de marchandises, d'une part, le réchauffement planétaire, d'autre part, dont les conséquences sur les épizooties sont de plus en plus visibles. De plus, des agents pathogènes peuvent être introduits en Suisse par le biais des animaux sauvages, puis transmis à des animaux domestiques. Inversement, ces derniers peuvent aussi être une source de contamination et représenter un risque pour les animaux sauvages indigènes.

Des épizooties, des zoonoses ou des maladies émergentes peuvent survenir à tout moment en Suisse. C'est dire toute l'importance d'une bonne surveillance de la santé animale. Les développements

technologiques ouvrent de nouvelles possibilités pour la détection précoce des problèmes sanitaires chez les animaux. C'est ainsi qu'il y a eu, au cours des dix dernières années, une augmentation considérable de la collecte et de l'évaluation systématiques des données numériques en santé animale. Ces nouvelles approches doivent être développées et utilisées de manière stratégique par le SVét CH en collaboration avec les parties prenantes afin que, au besoin, des mesures puissent être prises rapidement.

La Suisse fait partie intégrante de l'espace vétérinaire européen. Il est donc primordial pour elle de collaborer étroitement avec l'Union européenne (UE), son principal partenaire commercial. Par ailleurs, il est essentiel de combattre les épizooties là où elles apparaissent si l'on veut éviter, autant que faire se peut, une propagation à d'autres régions. En comparaison internationale, la Suisse dispose d'un niveau élevé de santé animale, ce qui constitue un avantage concurrentiel à long terme pour sa propre production face à la libéralisation croissante des marchés.

La présente stratégie est un instrument pour se préparer activement à relever les futurs défis en santé animale.

Quelle est la priorité ?

Conformément à la législation sur les épizooties et au vu des menaces actuelles, le SVét CH fonde la SSA 2022+ sur les priorités existantes. Les maladies infectieuses et en particulier les zoonoses continuent d'avoir une grande importance, aussi dans une approche One Health. En outre, à la faveur des progrès de la numérisation, il faut exploiter au maximum les possibilités de collecte et d'analyse des données au bénéfice de la santé animale. Une priorité supplémentaire consiste à promouvoir la collaboration entre toutes les parties prenantes pour renforcer la santé des animaux, notamment celle des animaux de rente.

À qui s'adresse la nouvelle stratégie ?

La SSA 2022+ s'adresse à tous les acteurs, entreprises et organisations qui, sous une forme ou une autre, sont concernés par la santé animale, à savoir les détenteurs d'animaux, les vétérinaires, les chasseurs, les autorités, les entreprises de la filière agroalimentaire et les instituts de recherche. Cependant, c'est sur les détenteurs d'animaux dans leur travail quotidien au contact avec les animaux qu'est plus particulièrement orientée la stratégie.

Quels sont les objectifs stratégiques visés ?

Afin de consolider globalement la santé animale, il convient – dans la continuité de la Stratégie Santé animale en Suisse 2010+ – de poursuivre la réalisation des objectifs suivants :

- faire en sorte que la Confédération assume son rôle directeur et son engagement, en particulier en matière de prévention, de détection précoce et de préparation aux situations de crise ;
- uniformiser l'exécution de la législation dans les services vétérinaires cantonaux et encourager la collaboration intercantonale ;

- intégrer davantage les détenteurs d'animaux, les vétérinaires, les services de santé animale et les organisations interprofessionnelles aux processus de décision et les associer à la prévention, à la surveillance et à la lutte contre les épizooties ;
- entretenir et développer au besoin les réseaux internationaux et la collaboration active avec les institutions et les organisations œuvrant dans le domaine de la santé animale ;
- centrer la recherche en matière de santé animale sur les besoins des détenteurs d'animaux et du SVét CH, tout en suivant l'approche One Health ; intensifier la collaboration avec les partenaires de recherche internationaux.

Quels sont les champs d'action ?

Le premier champ d'action est la **prévention** qui joue un rôle particulièrement important : promouvoir la santé animale, c'est d'abord prendre des mesures de prévention spécifiques.

En deuxième lieu, il faut une bonne **préparation pour intervenir en cas de crise**, afin de pouvoir agir rapidement et efficacement au cas où des épizooties, en particulier hautement contagieuses, surviendraient malgré les mesures de prévention.

Le troisième champ d'action est la **lutte contre les zoonoses⁵, les autres épizooties⁶ et les maladies animales⁷ importantes sur le plan économique**. Pour être efficace, cette lutte doit être planifiée et coordonnée de manière ciblée.

Dans un contexte de mondialisation croissante, il devient de plus en plus important de lutter contre les épizooties là où elles se déclarent pour éviter leur introduction dans notre pays via le commerce international. Le quatrième champ d'action sera donc **notre action sur le plan international et notre collaboration à ce niveau** afin de préserver durablement notre très bon niveau de santé animale à l'échelle nationale.

Enfin, et c'est le cinquième champ d'action, il faut tenir compte au fur et à mesure des dernières avancées de la **science, de la recherche et du développement** : cela est également indispensable pour promouvoir efficacement la santé animale à long terme.

Ces cinq champs d'action se déclinent chacun en différents domaines qui doivent être renforcés :

I. Prévention

- Mesures de précaution
- Renforcement de la santé des animaux de rente par la collaboration
- Détection précoce
- Diagnostic
- Numérisation
- Sensibilisation aux épizooties par la formation et l'information

II. Préparation aux situations de crise

- Plans d'urgence
- Exercices de simulation

⁵ Les zoonoses sont des maladies qui peuvent se transmettre entre l'animal et l'homme.

⁶ La notion d'épizootie englobe toutes les maladies qui sont listées dans l'ordonnance sur les épizooties (RS 916.401) aux art. 2 à 5.

⁷ La notion de maladies animales englobe toutes les maladies animales infectieuses qui ne sont pas listées dans l'ordonnance sur les épizooties.

Stratégies de vaccination
Communication

III. Lutte contre les épizooties et les maladies animales importantes sur le plan économique

Programmes de lutte et d'éradication
Surveillance

IV. Collaboration internationale

Commerce avec l'UE et avec les pays tiers
Normes internationales
Soutien de pays partenaires

V. Connaissances scientifiques, recherche et développement

On trouvera dans la suite une description de ces cinq champs d'action, avec un plan de mise en œuvre sous forme d'objectifs de prestations et d'une liste ouverte de mesures à prendre dans chacun des domaines.

Comment sera mise en œuvre la stratégie ?

La SSA 2022+ sera mise en œuvre à compter de 2022 en collaboration avec les partenaires concernés. La mise en œuvre à moyen et long terme se fondera sur des plans élaborés conjointement avec les acteurs concernés pour chacun des différents champs d'action.

Champ d'action I Prévention

Par prévention, on entend l'ensemble des mesures de précaution qui peuvent être prises pour empêcher l'apparition et la propagation d'une maladie animale ou en réduire le risque. La mise en œuvre des mesures de biosécurité et la détection précoce sont au cœur du dispositif : les dommages d'une épizootie seront d'autant plus limités que le détenteur applique de bonnes mesures de protection de son troupeau et que l'épizootie est dépistée tôt.

Habitée à bénéficier d'un niveau élevé de santé animale, la Suisse court aussi un danger : celui de sous-estimer l'importance de la prévention. C'est dire toute l'importance non seulement d'une prévention efficace, qui ne doit pas être relâchée, mais aussi de la sensibilisation de toutes les parties prenantes.

Pour atteindre ces objectifs, le SVét CH et tous les acteurs concernés doivent collaborer étroitement et exploiter leurs synergies. Les foyers épizootiques peuvent causer d'importants dommages, non seulement de manière directe sur la santé humaine et animale, mais aussi indirecte sur l'ensemble de l'espace rural. Et les manques à gagner indirects, tant dans l'agriculture que dans le tourisme, peuvent être plus élevés et durables que les pertes directes subies par le secteur de la détention animale.

Mesures de précaution

En santé animale, la prévention consiste à prendre des mesures spécifiques à chaque stade de la détention et de la production animale afin d'éviter les maladies. Cela permet de réduire le recours aux antibiotiques et d'assurer la qualité des denrées alimentaires d'origine animale.

La **biosécurité** dans les unités d'élevage détenant des animaux de rente joue un rôle central à cet égard. Elle englobe toutes les mesures diminuant le risque que des agents pathogènes soient introduits dans l'exploitation, s'y développent et se propagent à d'autres exploitations.

La **forme de la détention animale** est importante elle aussi : les unités d'élevage qui répondent aux besoins des animaux renforcent les défenses immunitaires de ceux-ci. Par conséquent, en respectant les besoins de leurs animaux et en leur offrant de bonnes conditions d'hygiène, les détenteurs contribuent de manière déterminante au statut sanitaire du cheptel suisse. D'un autre côté, il est vrai que certaines formes de détention peuvent favoriser l'introduction de zoonoses et d'autres maladies. Par ex. des porcs détenus au pâturage risquent d'avoir dans certaines circonstances un contact étroit avec des sangliers. Lorsque l'on prévoit des formes de détention conformes aux besoins des animaux, il faut donc toujours, accorder une attention redoublée à la mise en œuvre des mesures de biosécurité.

Dans le domaine des animaux de rente, le SVét CH s'engage pour le changement des pratiques qui ont une influence négative sur la santé et le bien-être animal. Il faut trouver et mettre en œuvre des solutions alternatives plus satisfaisantes. Le SVét CH entend également promouvoir une meilleure prise en compte de la santé et du bien-être animal dans la sélection des animaux, car des animaux sains et adaptés aux conditions locales sont plus performants et permettent la production durable de denrées alimentaires sûres.

Au cours des dernières années, la Suisse a atteint un statut épizootique favorable et un bon niveau de santé de son cheptel. Elle ne pourra les maintenir qu'en prenant des **mesures préventives** de grande ampleur. Cela suppose des moyens financiers importants et mobilise beaucoup de ressources humaines. Des moyens suffisants doivent donc être prévus tout particulièrement pour la prévention des épizooties hautement contagieuses.

C'est aussi dans le cadre **des échanges commerciaux et du trafic des animaux** que des mesures de précaution doivent être prises. Une prévention efficace doit commencer dès le lieu d'origine. Il faut empêcher autant que possible les déplacements d'animaux infectés et les échanges commerciaux de produits animaux contenant des agents pathogènes. Ce sont des conditions essentielles pour éviter la propagation des épizooties. Il convient donc de continuer à optimiser l'exécution à la fois des dispositions légales concernant le trafic des animaux en Suisse et celles concernant les importations et les exportations. Il faut garantir ainsi une application efficace des mesures intercantionales.

Un autre aspect des mesures de précaution concerne **les contrôles de la production primaire effectués dans les exploitations**. Ces contrôles concernent le trafic des animaux, la sensibilisation du détenteur d'animaux aux maladies animales, l'utilisation des médicaments vétérinaires, la protection des animaux et les mesures d'hygiène. Dans le plan de contrôle national pluriannuel pour la Suisse

(PCNP)⁸, les différents contrôles de la production primaire⁹ sont coordonnés entre eux à chaque fois que cela s'avère nécessaire et pertinent.

Objectifs de prestations dans le domaine de la prévention	Mesures dans le domaine de la prévention
<p>La biosécurité est considérée par tous les acteurs comme un principe essentiel de la prévention des maladies infectieuses et des épizooties, et les mesures de biosécurité sont appliquées systématiquement.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer la compréhension de la biosécurité et l'application correcte des mesures en la matière par une information et une formation ciblées des détenteurs d'animaux de rente et des vétérinaires. • Le SVét CH encourage l'adoption par les détenteurs d'animaux d'un concept de biosécurité. Ce concept, élaboré conjointement avec le vétérinaire de troupeau, doit être contrôlé régulièrement par ce dernier et optimisé en permanence. • Prendre en compte, lors de l'homologation de divers systèmes de détention, les exigences relatives à l'application des mesures de biosécurité et édicter des directives de réduction des risques.
<p>Les pratiques touchant plusieurs unités d'élevage détenant des animaux de rente (comme le commerce des veaux, par ex.) sont évaluées du point de vue de la santé animale.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Vérifier les processus et mécanismes conventionnels ou nouveaux ayant des conséquences négatives sur la santé des animaux ; présenter des solutions alternatives adaptées spécifiquement à la situation en Suisse. • Le SVét CH soutient (notamment en termes de communication) la promotion et la mise en œuvre de solutions alternatives.
<p>Le SVét CH s'engage en faveur de la prise en compte de la santé animale et du bien-être animal dans la sélection animale.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le SVét CH joue un rôle plus actif dans les organes compétents pour la stratégie de sélection animale à l'horizon 2030¹⁰. • Le SVét CH favorise les objectifs de sélection animale qui tiennent plus compte de la santé animale (la performance de vie ou la santé des onglons, p. ex.) et du bien-être des animaux.
<p>Les mesures de prévention efficaces de diverses zoonoses, épizooties et maladies animales sont évaluées et mises en œuvre.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Comparer l'efficacité de stratégies reposant sur des mesures de prévention différentes (notamment la vaccination de protection). • Estimer le rapport coûts-bénéfices et la praticabilité de la vaccination de protection contre diverses zoonoses, épizooties et maladies animales.

⁸ Le plan de contrôle national pluriannuel (PCNP) est élaboré conjointement par l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV), l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) et l'Office fédéral de la santé publique (OFSP), sous la coordination de l'Unité fédérale pour la chaîne agroalimentaire (UCAL).

⁹ On entend par production primaire la production, l'élevage et la culture de produits primaires, y compris la récolte, la traite et la production d'animaux de rente avant l'abattage. On entend par produits primaires les plantes, les animaux et les produits issus de la production primaire d'origine végétale ou animale qui sont destinés à la consommation humaine (lait cru pour la fabrication de fromage, p. ex.) ou à la consommation animale (lait cru pour l'élevage des veaux, par ex.).

¹⁰ Stratégie de sélection animale à l'horizon 2030 élaborée par l'Office fédéral de l'agriculture (<https://www.blw.admin.ch/blw/fr/home/services/medienmitteilungen.msg-id-70881.html>)

<p>L’approvisionnement suffisant de la Suisse en médicaments vétérinaires et en vaccins est garanti.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Permettre l’importation facilitée et accélérée de médicaments vétérinaires non autorisés ou non disponibles en Suisse. • Examiner des solutions pour assurer une disponibilité suffisante des vaccins, des médicaments vétérinaires indispensables ou des matières premières servant à leur fabrication.
<p>Le contrôle du trafic des animaux remplit les exigences de l’exécution de la législation sur les épizooties.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Vérifier que les systèmes d’enregistrement des exploitations et du contrôle du trafic des animaux répond aux besoins de l’exécution de la législation sur les épizooties ; adapter au besoin les dispositions sur le trafic des animaux.
<p>L’exécution dans le domaine de l’importation et de l’exportation est optimisée de façon ciblée et les mesures intercantionales sont appliquées efficacement.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser, dans des domaines choisis et spécialisés, la collaboration intercantonale en matière d’exécution et mettre en œuvre de nouveaux processus. • Former de façon ciblée les services compétents et renforcer leur professionnalisation. • Le SVét CH examine comment on pourrait mettre en œuvre de manière plus efficace et mieux coordonnée les mesures intercantionales requises par les accords internationaux.

Renforcement de la santé des animaux de rente par la collaboration

Une collaboration étroite et de qualité entre tous les acteurs du domaine permettra de renforcer encore la santé des animaux de rente. Les détenteurs d’animaux sont au cœur de ce réseau. Ils sont les premiers garants de la santé et du bien-être de leur troupeau, et assument cette responsabilité grâce à une collaboration étroite avec les vétérinaires de troupeau, qui effectuent des visites régulières sur place et apportent leurs conseils aux détenteurs d’animaux. Cette coopération permet de préserver et de promouvoir la santé animale. Un bon suivi du troupeau est un élément déterminant pour la prévention et la détection précoce des épizooties. Les vétérinaires de troupeau forment un lien essentiel entre le SVét CH et les détenteurs d’animaux ; ils doivent soutenir plus efficacement le SVét CH dans les unités d’élevage, notamment en assumant un rôle dans le conseil des détenteurs d’animaux.

Les services de santé animale se tiennent à la disposition des détenteurs d’animaux et des vétérinaires de troupeau pour effectuer des investigations supplémentaires en cas de problèmes complexes touchant le troupeau. Ils sont financés par des fonds publics et doivent épauler le SVét CH en particulier dans la prévention, la surveillance et la détection précoce, ainsi que dans la lutte contre les épizooties et les maladies animales importantes sur le plan économique.

Pour renforcer de manière efficiente la santé des animaux de rente, il faut mieux fédérer les ressources des différents acteurs et créer des synergies. La nouvelle organisation « Santé des animaux de rente Suisse » (NTGS) est notamment chargée de rapprocher les différents services de santé animale et de coordonner leurs activités.

Objectifs de prestations dans le domaine du renforcement de la santé des animaux de rente par la collaboration	Mesures dans le domaine du renforcement de la santé des animaux de rente par la collaboration
<p>La collaboration entre les détenteurs d'animaux de rente et les vétérinaires de troupeau est favorisée. Le but de cette collaboration est d'améliorer la détection précoce et la prévention des épizooties et des maladies animales importantes sur le plan économique, de réduire l'emploi de médicaments vétérinaires et de renforcer le bien-être animal.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Des propositions sont élaborées pour encourager une collaboration étroite entre les détenteurs d'animaux et le vétérinaire de troupeau (par ex. système d'incitation). • Le SVét CH veille à ce que des services de santé animale compétents soient mis à la disposition des vétérinaires de troupeau et des détenteurs d'animaux pour effectuer des investigations supplémentaires (diagnostic de troupeau) lorsqu'ils rencontrent des problèmes complexes. • Évaluer, conjointement avec les organisations professionnelles faïtières des vétérinaires et des agriculteurs, l'effet de la collaboration entre les vétérinaires de troupeau et les détenteurs d'animaux. Prendre sur cette base les éventuelles mesures nécessaires pour accentuer les effets de cette collaboration.
<p>La collaboration du SVét CH avec les vétérinaires de troupeau est renforcée.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Impliquer davantage les vétérinaires de troupeau dans l'exécution (sans qu'ils assument des tâches de contrôle officielles) et veiller à ce qu'ils exercent leurs activités en phase avec le SVét CH. • Relier les vétérinaires de troupeau au flux d'informations du SVét CH. • Intégrer les principes du diagnostic des épizooties à l'offre de formation de base et continue destinée aux vétérinaires de troupeau.
<p>L'organisation NTGS¹¹ et les services de santé animale pour animaux sont des partenaires solides et fiables du SVét CH. Leurs activités de renforcement de la santé des animaux de rente sont coordonnées et respectent des directives communes.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Faire en sorte que le SVét CH, l'organisation NTGS et les services de santé animale développent un mode de collaboration efficace. Leur but doit être de renforcer la santé des animaux de rente de façon coordonnée et commune. • Garantir une utilisation efficace des fonds publics en concluant des conventions de prestations avec la NTGS et les services de santé animale. • Veiller à ce que les services de santé animale soutiennent la mise en œuvre de la Stratégie Santé animale et épaulent le SVét CH notamment dans la prévention, la surveillance et la détection précoce ainsi que la lutte contre les épizooties et les maladies animales importantes sur le plan économique. • Faire en sorte que la NTGS coordonne les activités des services de santé animale et rapproche les différents services entre eux. Exploiter les synergies entre les services de santé animale et élaborer conjointement des thématiques communes à toutes les espèces animales.

¹¹ Santé des animaux de rente suisse (NGTS) <https://www.nutztiergesundheit-schweiz.ch/36?lang=fr>

Détection précoce

Identifier à temps l'émergence ou la réémergence d'épizooties et de maladies animales importantes sur le plan économique permet d'agir de manière proactive, et ainsi de réduire au maximum les dommages pour l'être humain, les animaux et l'environnement. En Suisse, des investissements conséquents ont d'ores et déjà été effectués ces dernières années, à différents niveaux, pour accroître l'efficacité de la détection précoce. Un programme national de surveillance de la santé doit être mis en place dans les années à venir pour surveiller à grande échelle les populations d'animaux de rente et d'animaux sauvages. Il permettra d'améliorer encore l'identification des épizooties ou des épisodes de maladies inhabituels et de prendre rapidement les mesures nécessaires. Cela nécessite une exploitation optimale de différentes sources de données, ainsi que l'analyse et l'évaluation régulières des données collectées par un service spécialisé central.

Objectifs de prestations dans le domaine de la détection précoce	Mesures dans le domaine de la détection précoce
<p>Un programme national de surveillance globale de la santé permet de mieux surveiller les populations d'animaux de rente et d'animaux sauvages. L'objectif est d'optimiser la détection précoce des épizooties ou des épisodes de maladies inhabituels.</p>	<ul style="list-style-type: none">• Le SVét CH aide les sections spécialisées de la Société des vétérinaires suisses (SVS) à promouvoir les compétences techniques des vétérinaires de troupeau en matière de diagnostic de troupeau.• Examiner la possibilité de créer un fonds commun de diagnostic, financé collectivement par tous les bénéficiaires (publics et privés), afin de favoriser le diagnostic de troupeau.• Exploiter de façon optimale les sources de données les plus diverses pour identifier au plus tôt les épizooties et maladies animales émergentes et réémergentes. Dans ce but, le SVét CH encourage la saisie numérique systématique des données sanitaires relatives aux animaux et soutient les activités des différents acteurs dans ce domaine.• Mettre en place un service spécialisé central, chargé d'analyser et d'évaluer en continu les informations issues du programme national complet de surveillance de la santé, et de mettre rapidement les résultats à la disposition de tous les acteurs concernés.

Diagnostic

L'efficacité de la surveillance des épizooties dépend du diagnostic effectué dans les laboratoires, qui doit être à la fois fiable et standardisé. Dans certains cas, notamment si les épizooties et les maladies animales sont nouvelles, réémergentes ou rares, il n'est pas toujours évident d'assurer la fiabilité du diagnostic.

Il convient donc de vérifier la structure du diagnostic des épizooties afin de garantir en permanence le maintien de la qualité et de la capacité de ce diagnostic en Suisse. Pour une exécution efficace et efficiente de la législation sur les épizooties, il est important de pouvoir compter sur une compréhension mutuelle et une bonne collaboration entre le SVét CH et les laboratoires de diagnostic.

Objectifs de prestations dans le domaine du diagnostic	Mesures dans le domaine du diagnostic
<p>La compétence en matière de diagnostic des épizooties importantes en Suisse est assurée en tout temps et sur l'ensemble du territoire.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Instaurer des procédures de diagnostic efficaces, rapides et modernes pour l'analyse des agents pathogènes responsables d'épizooties et de zoonoses. • Tenir à jour les méthodes de diagnostic des épizooties hautement contagieuses (par ex. la fièvre aphteuse) apparaissant en Europe et/ou ayant été éradiquées en Europe. • Élaborer un processus de priorisation permettant de préparer les compétences pour diagnostiquer de nouvelles épizooties susceptibles d'apparaître en Europe. • Réglementer clairement les attributions pour le diagnostic des épizooties et maladies animales émergentes et réémergentes qui apparaissent en Suisse.
<p>La structure du diagnostic des épizooties en Suisse satisfait aux exigences élevées de qualité, d'efficacité et d'efficience (rapport coûts-bénéfices).</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Veiller à l'efficacité et à la solidité des laboratoires de diagnostic des épizooties afin de garantir à tout moment la qualité de diagnostic et la capacité des laboratoires, y compris en cas de crise. • Étudier la possibilité de remplacer la structure fédéraliste actuelle du diagnostic des épizooties par une approche nationale ou régionale.
<p>L'exécution efficace et efficiente de la législation sur les épizooties est renforcée par une bonne collaboration entre l'OSAV, les services vétérinaires cantonaux et les laboratoires de diagnostic.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Intégrer les principes du diagnostic des épizooties dans la formation qualifiante des vétérinaires officiels. • Sensibiliser régulièrement les laboratoires de diagnostic aux thématiques de l'exécution de la législation. • Garantir un échange régulier d'informations sur les thèmes d'actualité entre les laboratoires de diagnostic et les services vétérinaires cantonaux.

Numérisation

Il faut continuer à promouvoir la numérisation dans le domaine du SVét CH. La mise en réseau des différentes banques de données est indispensable pour accélérer et faciliter le déroulement des processus vétérinaires dans Asan (le système d'information du SVét CH). L'interconnexion des processus doit permettre d'utiliser de manière optimale les systèmes de gestion des données du SVét CH et d'éviter les doublons de collecte et de saisie des données. La mise en réseau permet également au SVét CH de mettre à disposition efficacement des données relatives aux épizooties et aux zoonoses. Pour renforcer l'utilité des résultats d'analyses, il faut adapter les données aux besoins des utilisateurs et garantir leur transfert optimal et sans rupture de système depuis les laboratoires jusqu'à la banque de données centrale des laboratoires de l'OSAV. Le flux des données et leur traçabilité doivent être optimisés aussi.

Des normes de saisie, de gestion et de transmission des données sont en train d'être définies dans un plan des données de référence, qui sera valable pour tous les systèmes d'information de la chaîne agroalimentaire. L'OSAV a lancé en collaboration avec l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) le projet de recherche « Smart Animal Health ». Une méthode est développée dans ce cadre pour permettre un enregistrement numérique fiable des données sur la santé et le bien-être des animaux. Il est prévu aussi d'obtenir, sur la base de ces données, une évaluation des unités d'élevage en termes de santé et de

bien-être des animaux. Outre les données provenant des contrôles officiels, d'autres sources de données privées doivent être utilisées à cette fin. Mais, à mesure que s'intensifie le réseau des données et se renforce la volonté d'en exploiter le potentiel privé et public, se pose avec de plus en plus d'acuité la question de la protection des données.

Objectifs de prestations dans le domaine de la numérisation	Mesures dans le domaine de la numérisation
<p>Les banques de données relatives aux épizooties et aux zoonoses sont mises en réseau de façon optimale avec d'autres systèmes d'information tels qu'Asan.t Un large accès aux données relatives aux épizooties et aux zoonoses est assuré.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en œuvre selon un ordre de priorité, au moyen du système de gestion Asan, la surveillance des zoonoses et des épizooties et la lutte contre elles. • Mettre sur pied et gérer une banque de données sur les caractéristiques génétiques des agents pathogènes responsables de zoonoses (possibilité d'attribuer les sources d'infection) ; viser un rattachement aux banques de données internationales et une harmonisation avec celles-ci. • Les données de la surveillance officielle des établissements du secteur alimentaire et les résultats des autocontrôles de ces établissements lorsqu'ils sont pertinents pour la prévention et la lutte contre les épizooties sont mis à la disposition du service vétérinaire. • Les données d'exploitation nécessaires pour combattre efficacement et en fonction des risques les épizooties et les maladies animales sont à la disposition du service vétérinaire dans des registres nationaux. Le plan des données de référence applicable tout au long de la chaîne agroalimentaire doit être pris en considération. • Donner à tous les ayants-droit un accès aux données à des fins, par ex., de surveillance, de détection précoce ou d'optimisation de la gestion des troupeaux – simplement, tout en respectant la protection des données.
<p>Les données issues des systèmes de gestion des données du SVét CH sont utilisées spécifiquement pour une communication ciblée et active (informations, rapports) envers les parties prenantes et le public.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Préparer les données sélectionnées de manière adaptée aux groupes cibles et les communiquer régulièrement. • Veiller à l'utilisation systématique de tous les fichiers disponibles pour l'information destinée au public, aux détenteurs d'animaux et aux autres groupes d'intérêts.
<p>La numérisation dans le domaine du SVét CH continue de progresser.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Étudier les possibilités de numérisation des processus pertinents pour le SVét CH et poursuivre autant que possible cette numérisation. • Organiser à cet effet, entre autres, une conférence sur le thème de la numérisation dans le domaine du SVét CH. • Harmoniser les fonctionnalités des systèmes de gestion des données du SVét CH pour obtenir un flux de données aussi continu et efficace que possible ; optimiser l'utilité des systèmes de gestion des données.
<p>Le contrôle du trafic des animaux effectue sa transition numérique.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Examiner le potentiel de numérisation dans le domaine du contrôle du trafic des animaux et numériser davantage de processus.

Sensibiliser aux épizooties par la formation et l'information

La surveillance clinique des troupeaux, l'annonce et l'élucidation immédiates des cas de suspicion sont indispensables pour déceler à temps les foyers d'épizooties. Particulièrement dans le cas des épizooties ou maladies animales émergentes et réémergentes, la surveillance clinique est même souvent le seul instrument de contrôle dont on dispose. C'est dire toute l'importance de la sensibilisation aux épizooties, que ce soit des détenteurs d'animaux, des vétérinaires de troupeau, des personnes actives dans le diagnostic des épizooties (pathologie, laboratoires), du personnel des abattoirs et des membres du SVét CH. Des mesures appropriées s'imposent donc pour mieux sensibiliser ces milieux aux épizooties.

Dispenser de manière structurée et systématique des formations qualifiantes et continues aux personnes chargées des tâches d'exécution au sein du service vétérinaire public permet de poursuivre la professionnalisation dans ce domaine. Sur le plan suisse, la professionnalisation s'accompagne d'une harmonisation de l'exécution, et, du même coup, d'une amélioration croissante de la qualité et de l'efficacité du travail dans les services vétérinaires cantonaux.

Objectifs de prestations dans le domaine de la sensibilisation aux épizooties	Mesures dans le domaine de la sensibilisation aux épizooties
<p>Le niveau d'information et de formation des détenteurs d'animaux est amélioré sans relâche pour accroître leur vigilance à l'égard des épizooties et leur connaissance des mesures préventives.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le SVét CH s'engage dans la formation de base des détenteurs d'animaux au sein des écoles cantonales et des apprentissages, et pour que les thèmes de la santé animale, de la prévention et de la lutte contre les épizooties y soient traités. L'influence des vétérinaires et des services vétérinaires sur la matière des cours et la transmission des connaissances doit être accrue. • Donner aux détenteurs d'animaux une formation de base et une formation continue ciblée sur les principales épizooties ; les sensibiliser aux mesures préventives, pour renforcer la prévention et la détection précoce des épizooties. • Étoffer, à différents niveaux, les modules de formation relatifs à la gestion des troupeaux et à l'hygiène alimentaire. • Élaborer et appliquer des procédures pour évaluer l'effet des mesures visant à renforcer la vigilance à l'égard des épizooties.
<p>Grâce à des mesures de communication ciblées, le SVét CH est considéré par les parties prenantes, notamment les détenteurs d'animaux, comme le service compétent pour la santé animale.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Prendre des mesures de communication visant à accroître la connaissance et la compréhension des tâches et du rôle du SVét CH dans le domaine de la santé animale, en impliquant notamment les vétérinaires de troupeau et en soulignant le lien entre santé animale et bien-être des animaux.
<p>La vigilance des vétérinaires officiels, des vétérinaires de troupeau et des personnes actives dans le diagnostic des épizooties (laboratoires, pathologie) est encouragée à l'égard des épizooties et des maladies animales émergentes et réémergentes en fonction des risques estimés (« early warning system »).</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Inclure les épizooties et maladies animales émergentes et réémergentes dans les formations qualifiantes et continues permanentes des vétérinaires officiels, des vétérinaires de troupeau et des personnes actives dans le diagnostic des épizooties (laboratoires, pathologie) ; mentionner en particulier les offres existantes en matière de diagnostic. • Élaborer du matériel de cours concernant les épizooties et les maladies animales émergentes et réémergentes en fonction

	des besoins des groupes cibles ; les mettre à la disposition de tous les acteurs concernés.
La vigilance à l'égard des épizooties chez les non-vétérinaires occupant des fonctions officielles dans le SVét CH est encouragée en fonction des risques reconnus.	<ul style="list-style-type: none"> • Les assistants officiels du contrôle des animaux avant l'abattage et du contrôle des viandes (AO Viandes), du contrôle de la production primaire (AO PrP) et du contrôle de la protection des animaux (AO PA) ainsi que les experts officiels en santé animale (EO SA) et en protection des animaux (EO PA) doivent suivre régulièrement des formations continues concernant les principales épizooties et maladies animales et être sensibilisés aux mesures préventives afin de leur permettre de déceler les épizooties le plus tôt possible et d'empêcher leur propagation. • Encourager de manière ciblée la formation qualifiante et la formation continue des AO Inspection des ruchers dans le domaine des principales épizooties et maladies des abeilles.
Les échanges de personnel spécialisé entre les autorités fédérales et cantonales, l'UE et d'autres organisations internationales sont assurés.	<ul style="list-style-type: none"> • Instituer un bureau de coordination central qui assure le conseil, la coordination et l'encouragement de toutes les mesures d'échanges ; conclure dans ce but des contrats avec des institutions étrangères afin d'y permettre la formation de base et continue de membres du SVét CH. • Évaluer et institutionnaliser des possibilités de formation de base et continue au sein du SVét CH pour les Suisses et les étrangers. • Organiser de manière intersectorielle et en collaboration avec tous les acteurs concernés – selon l'approche One Health – les échanges sur les questions de santé animale qui sont également importantes pour la santé humaine et l'environnement.

Champ d'action II Préparation aux situations de crise

Pour le SVét CH, l'apparition d'une épizootie hautement contagieuse représente une urgence qui met à forte contribution toutes les personnes concernées. Une préparation spécifique à de telles situations est très importante, car les épizooties peuvent survenir de manière soudaine et inattendue. Pour empêcher la propagation d'une épizootie et pouvoir lancer au plus vite les mesures de lutte, plusieurs conditions doivent absolument être réunies : disponibilité immédiate de personnes formées, claires répartition des attributions dans le déroulement de l'intervention, matériel en quantité suffisante, traitement électronique approprié des données, possibilités de diagnostic fiables.

Bien se préparer aux situations de crise, c'est également étudier les différentes stratégies de lutte, par ex. les stratégies de vaccination à titre préventif ou à titre de mesure de lutte. La communication

avec la population et les milieux concernés joue aussi un rôle essentiel, à la fois pour assurer la transmission des informations et apaiser les craintes.

Planification d'urgence

Même si des mesures de prévention exhaustives sont prises, les épizooties peuvent survenir à tout moment et de manière inattendue. Il est donc important de se préparer consciencieusement à de tels événements. Pour éviter la propagation d'une épizootie hautement contagieuse, les mesures de lutte efficaces décrites dans les plans d'urgence doivent être mises en place sans délai. Comme les situations épizootiques évoluent sans cesse aussi bien en Suisse que dans le monde, ces plans d'urgence doivent être continuellement adaptés aux réalités du moment. De plus, il faut disposer de suffisamment de personnel qualifié et de forces d'intervention au cas où un foyer d'épizootie s'étendrait. Le matériel spécifique de lutte contre les épizooties doit aussi être disponible en quantité suffisante. Il faut par conséquent vérifier régulièrement la gestion et l'entreposage du matériel et prendre le cas échéant les mesures qui s'imposent. Les laboratoires, enfin, sont confrontés à des défis logistiques considérables en cas d'épizooties hautement contagieuses : ils doivent alors analyser un grand nombre d'échantillons suspects ou nécessitant des investigations plus approfondies. Si l'on veut assurer les capacités d'analyse et de diagnostic en temps de crise, il est donc indispensable d'établir et de tenir à jour des plans d'urgence pour les laboratoires.

Objectifs de prestations dans le domaine de la planification d'urgence	Mesures dans le domaine de la planification d'urgence
Des plans d'urgence pour les épizooties hautement contagieuses les plus importantes sont mis à disposition et tenus à jour.	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre au point et appliquer une procédure pour élaborer efficacement et actualiser régulièrement les plans d'urgence concernant les épizooties hautement contagieuses les plus importantes. • Optimiser les investigation du trafic des animaux et des échanges de marchandises en cas d'épizootie hautement contagieuse. • Pour les épizooties hautement contagieuses les plus importantes, déterminer dans la documentation pour les cas d'urgence la manière dont il convient de tenir compte de la population d'animaux sauvages des espèces sensibles ainsi que la manière adéquate de procéder. • Élaborer un concept schématique pour les situations d'urgence prévoyant la procédure en cas d'épizooties ou de maladies animales émergentes et réémergentes. • Élaborer et mettre en œuvre un concept standard de communication uniforme au niveau national en cas de suspicion ou d'apparition d'épizooties hautement contagieuses.
Il existe des plans de lutte largement approuvés pour maîtriser les foyers épizootiques chez les animaux de compagnie. Les détenteurs d'animaux de compagnie sont sensibilisés et prêts à accepter les mesures qui doivent être prises.	<ul style="list-style-type: none"> • Préparer des approches visant à maîtriser les foyers épizootiques chez les animaux de compagnie et discuter des stratégies adéquates avec les groupes cibles concernés. • Informer de manière ciblée les détenteurs d'animaux de compagnie des mesures à prendre en cas de foyer épizootique afin de les sensibiliser davantage et de favoriser leur acceptation de mesures à prendre le cas échéant.
La science (c'est-à-dire les experts scientifiques) est prise en considération lors	<ul style="list-style-type: none"> • Pour les épizooties importantes, former des groupes d'experts scientifiques chargés en continu d'actualiser les plans d'urgence, de planifier et d'évaluer les exercices de simulation d'épizooties,

de la préparation aux situations de crise et en cas de crise.	et de clarifier les points en suspens dans la lutte contre les épizooties. En cas de crise, le groupe d'experts correspondant fait partie du groupe de réflexion technique.
La gestion des ressources en cas d'épizooties hautement contagieuses est efficace et la disponibilité des ressources en personnel et en matériel est assurée à tout moment en quantité suffisante.	<ul style="list-style-type: none"> • Vérifier et adapter la procédure des cantons et la collaboration intercantonale pour le recrutement de suffisamment de personnel en cas d'épizooties hautement contagieuses. Examiner la pertinence d'une gestion commune des ressources en personnel dans certains domaines (par ex. mise à mort pour raison d'épizootie). • Pour garantir la disponibilité du matériel (produits de désinfection, matériel de lutte contre les épizooties, etc.) en temps voulu et en quantité suffisante, étudier et mettre en place, le cas échéant, des solutions régionales et nationales prévoyant des possibilités de pilotage commun, par plusieurs services vétérinaires cantonaux, de la gestion du matériel, du stockage et de la logistique. • Coordonner le matériel de lutte contre les épizooties entre les équipes civiles et militaires. • Examiner s'il est nécessaire, pour gérer les crises, de transférer davantage de compétences à la Confédération en matière d'utilisation des ressources des cantons (matériel et personnel).
Le SVét CH est préparé à l'apparition de pénuries de produits destinés à garantir la santé animale dans les situations de crise.	<ul style="list-style-type: none"> • Veiller à ce que l'OSAV et les cantons se préparent à d'éventuelles pénuries de produits destinés à garantir la santé animale pendant une situation de crise (par ex. médicaments vétérinaires, vaccins, désinfectants, produits pour euthanasie, échantillons, matériel de protection). Trouver des solutions alternatives pour que l'état de santé des animaux puisse être maintenu dans ce type de situations.
La disponibilité des laboratoires de diagnostic en cas d'épizooties de grande ampleur est assurée en tout temps et adaptée à l'évolution des menaces sur le plan national et international.	<ul style="list-style-type: none"> • Veiller à ce que le plan d'urgence du laboratoire pour la fièvre aphteuse et pour d'autres épizooties hautement contagieuses soit tenu à jour par l'IVI de manière à garantir une disponibilité permanente et optimale. Établir un concept souple de gestion du matériel de laboratoire, adaptable aux différentes situations ; chercher à collaborer avec l'UE pour le diagnostic. • Pour les épizooties à éradiquer, garantir la disponibilité des laboratoires concernés pour le diagnostic et une capacité suffisante pour assurer ce diagnostic.

Exercices de simulation

La mise en œuvre d'un plan d'urgence devrait toujours être mise à l'épreuve de la réalité et exercée en pratique. C'est le but des exercices de simulation, généraux ou ponctuels, portant sur les aspects les plus divers, comme les exercices d'état-major, les exercices de collaboration entre les unités civiles et militaires, les exercices pratiques sur le terrain, etc. Si nos moyens d'intervention doivent être prêts en toute situation, nous devons adapter de manière régulière et coordonnée notre savoir-faire technique et pratique aux derniers développements en la matière, en participant à de tels exercices nationaux et transfrontaliers.

Objectifs de prestations dans le domaine des exercices de simulation	Mesures dans le domaine des exercices de simulation
Les mesures urgentes contre les principales épizooties hautement contagieuses sont vérifiées et optimisées au moyen d'exercices nationaux et internationaux effectués de manière régulière.	<ul style="list-style-type: none"> • Organiser, réaliser et évaluer des exercices régionaux et nationaux de simulation d'épizooties, dans lesquels l'OSAV assume une fonction centrale de coordination et de conduite. • Élaborer et mettre en œuvre un plan directeur pluriannuel pour la réalisation et le suivi efficaces, coordonnés et harmonisés d'exercices nationaux et cantonaux de simulation d'épizooties. Créer des synergies pour la formation de base et la formation continue des équipes civiles et militaires de lutte contre les épizooties.

Stratégies de vaccination

La Suisse applique en principe une stratégie de non-vaccination en matière de prévention et de lutte contre les épizooties hautement contagieuses. En cas d'épizootie, les deux principales mesures de lutte sont la mise à mort de tous les animaux sensibles des cheptels concernés et des restrictions du trafic des animaux. Cependant, la mesure consistant à mettre à mort à titre simplement préventif des troupeaux entiers non infectés au sein de la zone de protection est de plus en plus remise en question tant sur le plan national qu'international. Il est donc indispensable d'évaluer des solutions alternatives englobant des scénarios de vaccination afin de pouvoir en disposer le moment venu. Une stratégie de vaccination doit notamment être possible pour les espèces vivant plusieurs années, dont les spécimens vaccinés et les produits qui en sont issus pourront ainsi encore être valorisés – pour autant qu'ils ne présentent pas de risques. L'opportunité d'une vaccination est évaluée sur la base de critères scientifiques, économiques et éthiques, tout en tenant compte des directives internationales.

Objectifs de prestations dans le domaine des stratégies de vaccination	Mesures dans le domaine des stratégies de vaccination
Les stratégies de vaccination pour les épizooties hautement contagieuses concernées sont évaluées et la planification d'urgence est adaptée en conséquence.	<ul style="list-style-type: none"> • Élaborer des plans de vaccination d'urgence et compléter en conséquence les plans d'urgence, en privilégiant les stratégies de vaccination qui permettent de garder les animaux et d'en utiliser les produits. • Assurer la disponibilité des vaccins et du matériel de diagnostic (national, international), si possible pour les stratégies DIVA¹². • Évaluer la nécessité et les stocks des banques de vaccins pour les épizooties hautement contagieuses ; examiner la possibilité de mettre sur pied des banques de vaccins nationales. • Discuter au préalable des stratégies de vaccination avec la branche afin de garantir, en cas de crise, sa sensibilisation et son adhésion envers la mesure.

¹² Les stratégies DIVA (*differentiating infected from vaccinated animals*) utilisent des marqueurs permettant de différencier les animaux vaccinés des animaux naturellement infectés.

Communication

Les crises, multiples et diverses, suscitent souvent des réactions très émotionnelles dans les milieux touchés et dans la population en général. Les besoins d'information du public et la production d'informations sont alors considérables. Pour maîtriser une situation de crise, il est capital de mettre en œuvre rapidement les mesures décidées, de limiter les dégâts et de créer un climat de confiance. Il est alors essentiel aussi de savoir traiter l'information et de savoir communiquer au moment opportun et de manière cohérente des informations à jour. Les moyens et les réseaux nécessaires à une communication proactive et efficace doivent être mis en place avant la crise. Durant un épisode d'épizootie, la population doit également être informée de manière proactive sur les dangers et la manière de gérer ce type d'événement : elle comprendra mieux les mesures de prévention et de lutte prises.

Le public-cible peut-être approximativement divisé en cinq groupes : la population, les organisations et associations, les médias, les détenteurs d'animaux et les collaborateurs du service vétérinaire. En cas de crise, il est nécessaire d'instaurer avec le public-cible une communication intensive et en réseau, sous la forme d'un dialogue personnalisé où chaque groupe reçoit, mais en même temps fournit aussi des informations. Ce dialogue n'est possible que si les informations sont transmises à des moments définis, clairement communiqués au public.

Objectifs de prestations dans le domaine de la communication	Mesures dans le domaine de la communication
Les moyens de communication nécessaires à une communication de crise efficace sont disponibles et leur bon fonctionnement est assuré.	<ul style="list-style-type: none"> • Consigner la procédure de mise sur pied d'une hotline et s'entraîner régulièrement avec l'équipe compétente. • Mieux faire connaître au public les différentes sources d'informations sur Internet (newsletter, forum, blog, vidéos, portfolio, webinar). Tester et garantir le fonctionnement des serveurs en cas de crise. • Consigner les procédures permettant de publier des communiqués et de tenir des conférences de presse en cas de crise. • Constituer une banque de données photographiques avec les principales maladies.
La palette d'informations présentées sur Internet est établie comme une source d'informations indispensable en matière d'épizooties auprès des vétérinaires et des détenteurs d'animaux.	<ul style="list-style-type: none"> • Veiller à ce que l'OSAV informe en continu sur la situation épizootique du moment, notamment en Europe, mais aussi dans le monde entier. • Organiser des campagnes d'information et de sensibilisation sur l'apparition éventuelle d'épizooties.
Le SVét CH est reconnu auprès des médias comme un partenaire compétent et digne de confiance.	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer la communication de crise du SVét CH au cours de séminaires et d'exercices avec les services vétérinaires cantonaux. • Les attributions pour la communication sont définies dans le SVét CH et les principes de base pour assurer une communication cohérente sont fixés.
Des instruments efficaces d'acquisition et de traitement des informations pertinentes en cas de crise sont mis en place.	<ul style="list-style-type: none"> • Les informations les plus récentes émanant de la hotline (des citoyens), de l'étranger, des cantons etc., doivent toujours être à la disposition de l'OSAV, le cas échéant, pour maîtriser une crise. Les mesures nécessaires à cet effet doivent être planifiées par les divisions de l'OSAV, en concertation les

	<p>unes avec les autres, et les moyens correspondants mis en place.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Établir un réseau actif sur le plan fédéral et cantonal permettant une communication rapide et efficace avec les décideurs des autres domaines concernés (agriculture, chasse, environnement, santé) et des entreprises privées.
En cas d'apparition d'une épizootie hautement contagieuse, les mesures de prévention et de lutte sont comprises par la population.	<ul style="list-style-type: none"> • Définir clairement les attributions et préparer les structures à activer en cas d'épizooties ou de maladies animales, de manière à ce que la communication de crise soit adaptée à la situation.

Champs d'action III **Lutte contre les épizooties et les maladies animales importantes sur le plan économique**

Pour atteindre un bon niveau de santé animale, la lutte contre les épizooties et les autres maladies animales économiquement importantes doit s'inscrire sur le long terme. Divers programmes nationaux de lutte et d'éradication (ESB, IBR/IPV, PE/APP, BVD, entre autres) ont permis à la Suisse d'atteindre un niveau élevé de santé animale. Des efforts considérables sont nécessaires pour maintenir ce niveau, à plus forte raison pour l'élever. Une surveillance efficace (dont les coûts sont supportables) permet de garantir en permanence la disponibilité de données fiables.

Programmes de lutte et d'éradication

L'efficacité de la lutte contre les épizooties et les maladies animales importantes sur le plan économique dépend de plusieurs facteurs : une conduite centralisée des opérations, la mise en commun des ressources, l'exploitation de synergies entre les cantons et l'intégration claire des organisations de droit privé. La procédure doit impérativement être coordonnée par l'OSAV sur l'ensemble du territoire suisse. Les milieux agricoles et d'autres acteurs comme les secteurs de la production situés en aval doivent être associés davantage à la planification des programmes de lutte de manière à devenir coresponsables de ces programmes, à y collaborer et à y participer financièrement. Pour que les mesures prévues dans l'ordonnance sur les épizooties (OFE ; RS 916.401) soient correctement appliquées et produisent leurs effets, elles doivent être adaptées aux réalités du moment.

Objectifs de prestations dans le domaine des programmes de lutte et d'éradication	Mesures dans le domaine des programmes de lutte et d'éradication
La lutte contre les épizooties et les maladies animales et zoonoses importantes sur le plan économique est harmonisée sur l'ensemble du territoire suisse et menée sous la conduite de l'OSAV, en étroite collaboration avec les cantons.	<ul style="list-style-type: none"> • Associer rapidement les cantons à l'établissement des programmes de lutte contre les épizooties. • Veiller à ce que l'OSAV assure la conduite nationale des programmes de lutte et d'éradication ; confier aux vétérinaires cantonaux l'application opérationnelle. • Vérifier le rapport coûts-bénéfices des programmes nationaux de lutte en cours, ainsi que leur respect des aspects éthiques ; les adapter le cas échéant.

	<ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir la collaboration étroite et la coordination des cantons dans l'application des programmes de lutte et d'éradication.
<p>Les détenteurs d'animaux sont associés davantage à la lutte contre les épizooties et les maladies animales importantes sur le plan économique.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Examiner l'opportunité de créer des systèmes d'incitation sur une base volontaire pour encourager la responsabilité propre des producteurs et des détenteurs d'animaux dans la lutte contre les épizooties et les maladies animales importantes sur le plan économique. • Soutenir les détenteurs d'animaux dans la lutte en mettant à leur disposition les directives et principes à respecter et en leur donnant les recommandations qui en découlent.
<p>La pertinence de la liste des épizooties contenue dans l'OFE est vérifiée, de même que l'efficacité et l'applicabilité des mesures correspondantes.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Contrôler, en concertation avec des experts scientifiques et des experts de la pratique, si les épizooties recensées remplissent les critères d'une épizootie, si leur objectif de lutte ou de surveillance est d'actualité et si les mesures mentionnées sont adéquates, efficaces et applicables. Apporter les adaptations nécessaires à l'OFE.

Surveillance

La surveillance des épizooties et des zoonoses doit s'effectuer autant que possible en fonction des risques et avec un maximum d'efficacité, à partir des résultats les plus récents de la recherche. Quant aux épizooties et zoonoses à surveiller, les données à récolter portent essentiellement sur leur apparition, leur propagation, leur importance économique et les moyens de les combattre : c'est sur cette base que les autorités choisiront un programme de lutte. En ce qui concerne les zoonoses, l'OSAV et l'OFSP, de même que leurs autorités cantonales respectives doivent collaborer étroitement pour réunir toutes les données nécessaires issues de la médecine vétérinaire et humaine afin de prendre les mesures adaptées qui s'imposent le cas échéant. Si les données collectées peuvent permettre de confirmer, après un certain temps, que l'épizootie n'existe plus ou qu'elle est négligeable, elle peut être rayée de la liste des épizooties à surveiller.

Objectifs de prestations dans le domaine de la surveillance	Mesures dans le domaine de la surveillance
<p>L'organisation et les processus au sein de l'OSAV ainsi qu'entre l'OSAV et l'OFSP sont conçus pour faire face à l'apparition de nouveaux dangers zoonotiques. L'organisation et les processus qui concernent les zoonoses connues sont vérifiés et remaniés.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Clarifier et consigner les rôles et les processus pour les zoonoses émergentes. • Remanier en conséquence les bases légales. • Coordonner la surveillance des zoonoses connues avec l'OFSP et d'autres acteurs concernés, notamment en ce qui concerne l'obligation d'annoncer et l'échange des données relatives aux annonces. • Coordonner avec l'OFSP les objectifs et la répartition des tâches entre le secteur privé et les autorités dans le domaine de la surveillance des zoonoses ; les formuler clairement et les communiquer aux parties prenantes en impliquant le sous-organe One Health.
<p>La liste des épizooties et zoonoses à surveiller au sens de l'OFE est adaptée à la situation actuelle.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Définir un processus et des critères réguliers d'examen et d'adaptation de la liste des épizooties à surveiller dans l'OFE.

Champ d'action IV **Collaboration internationale**

Jour après jour, nombre d'animaux vivants, de produits animaux et de denrées alimentaires sont importés en Suisse ou exportés vers d'autres pays. Le SVét CH endosse ici aussi des tâches essentielles : à l'importation, il contrôle le respect des conditions, et, à l'exportation, il vérifie et atteste la santé des animaux ou la sécurité des produits animaux et des denrées alimentaires. Les conditions figurant dans les certificats sanitaires utilisés sont le résultat de négociations avec les pays importateurs. Elles se basent sur les normes de l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE¹³) scientifiquement étayées. De par leur qualité élevée, les produits suisses sont très prisés dans le commerce international. La mise en œuvre des mesures définies dans les différents champs d'action de la Stratégie Santé animale contribue de manière décisive à ce que la Suisse reste à la hauteur de ce niveau d'exigences à l'avenir. C'est en effectuant chaque année des contrôles ciblés sur des cheptels et en publiant les résultats en toute transparence que la Suisse parvient à convaincre ses partenaires commerciaux, au sein de l'UE comme en dehors (États tiers), qu'elle est indemne d'épizooties importantes telles que la tuberculose bovine ou l'ESB. En menant des programmes de détection précoce, le SVét CH montre qu'il s'attend à ce que des épizooties déjà éradiquées ou de nouvelles épizooties puissent toucher la Suisse. Enfin, la façon de procéder en cas d'apparition d'une épizootie joue un rôle crucial : informer rapidement des mesures de lutte décidées permet de renforcer la confiance envers le SVét CH. Comme pour les animaux de rente, la mondialisation des échanges d'animaux sauvages entraîne un risque que des agents pathogènes se propagent sur toute la planète en peu de temps. En collaboration avec l'UE, la Suisse se protège d'ores et déjà contre l'introduction d'épizooties de ce type au moyen de diverses conditions d'importation. Mais pour que les mesures de prévention soient efficaces à long terme, elles requièrent une collaboration mondiale permettant à la fois l'élaboration de conditions commerciales fondées scientifiquement et leur application à grande échelle. Dans ce contexte, la Convention de Washington sur la conservation des espèces (CITES¹⁴) doit continuer de garantir la légalité, la traçabilité et la durabilité du commerce d'animaux sauvages.

Commerce avec l'UE et avec les pays tiers

La collaboration avec l'UE, principal partenaire commercial de la Suisse, s'est encore intensifiée au cours des dernières années. Les contrôles à la frontière ont été supprimés dans le cadre de l'accord agricole bilatéral signé le 21 juin 1999¹⁵. Cela fait déjà plus de vingt ans que la Suisse forme avec l'UE un espace vétérinaire commun. Elle en retire certains bénéfices, mais sans véritable droit de participation, les possibilités restent limitées. La Suisse est aujourd'hui pleinement intégrée au « Trade Control and Expert System » (TRACES), le système informatique vétérinaire pour le commerce international en Europe. Les importations en provenance des pays tiers sont soumises en Suisse aux mêmes conditions que dans les États membres de l'UE. L'OSAV participe sur le plan technique, dans le cadre de groupes de travail et de groupes d'experts, au développement des conditions commerciales ainsi qu'à l'élaboration de stratégies de lutte contre les épizooties importantes. La peste porcine africaine, qui touche aussi les animaux sauvages, est un exemple d'une épizootie particulièrement difficile à combattre. Dans ce type de cas, le facteur décisif est une bonne collaboration transfrontalière,

¹³ OIE : <https://www.oie.int/>

¹⁴ CITES : <https://cites.org/fra>

¹⁵ RS 0.916.026.81

tant au niveau local, par l'intermédiaire des cantons qu'à plus grande échelle, par l'intermédiaire de l'OSAV. Les expériences recueillies par les États membres concernés lors de la lutte contre l'épizootie peuvent ainsi être prises en compte dans les mesures préparatoires du SVét CH.

Objectifs de prestations dans le domaine du commerce avec l'UE et avec les pays tiers	Mesures dans le domaine du commerce avec l'UE et avec les pays tiers
<p>Le commerce avec les États membres de l'UE se déroule conformément aux dispositions de l'accord agricole conclu avec l'UE.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Garantir la protection de l'espace vétérinaire commun avec l'UE par l'application simultanée des conditions harmonisées d'importation des animaux et produits animaux en provenance de pays tiers. • Les cantons entretiennent, dans le cadre de leurs tâches, des contacts directs avec les autorités vétérinaires des États membres de l'UE. • L'OSAV assure la représentation de la Suisse dans tous les groupes de travail scientifiques et techniques importants de l'UE en lien avec la santé animale et il participe activement à l'élaboration des actes législatifs concernés. Faire intervenir le cas échéant des représentants des cantons. • L'OSAV remplit les obligations annuelles convenues en matière de rapports sur la surveillance des épizooties ; la Suisse bénéficie de garanties additionnelles pour le commerce conformes au statut sanitaire de ses animaux. • L'OSAV, informe régulièrement le SVét CH sur la situation épizootique dans l'UE (Bulletin Radar).¹
<p>La législation suisse tient compte des développements de la législation de l'UE dans les domaines de la santé animale, des contrôles officiels et des médicaments vétérinaires. L'UE reconnaît l'équivalence de la législation suisse sous la forme d'une actualisation de l'accord agricole.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Exploiter pleinement les possibilités de participation de la Suisse à l'élaboration des dispositions d'exécution relatives aux nouveaux règlements de l'UE ; faire valoir au plus tôt les intérêts suisses. • L'OSAV examine en permanence si des adaptations s'imposent dans la législation suisse. • Procéder rapidement aux modifications requises de la législation suisse. • L'OSAV négocie avec la Commission européenne pour renforcer la collaboration et, notamment, améliorer l'accès à la procédure de comitologie¹⁶.
<p>Le niveau sanitaire de nos animaux de rente est pris en compte dans le commerce avec les pays tiers.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Dans les négociations à l'exportation, veiller à ce que les exigences posées aux animaux, denrées alimentaires et produits animaux suisses soient proportionnées au niveau sanitaire de notre population animale. • L'OSAV s'engage en faveur du respect des normes de l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE).
<p>Le SVét CH est considéré à l'international comme un partenaire fiable et compétent.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • L'OSAV met à disposition, sur son site Internet, des informations actuelles sur les mesures de prévention, de détection précoce et de lutte contre les épizooties.

¹⁶ Par **comitologie**, on entend le système de comités de gestion et de comités d'experts au sein de l'Union européenne (UE). Les comités ont des rôles-clés dans le processus décisionnel de l'UE ; ils peuvent être sollicités tant par la Commission européenne que par le Conseil de l'UE. Ils se composent de représentants des États membres, la Suisse étant autorisée à siéger en tant qu'observatrice dans quelques-uns d'entre eux. La tâche des comités est de procéder à l'expertise des propositions législatives, y compris de s'accorder au niveau de la forme.

	<ul style="list-style-type: none"> • En cas d'apparition d'épizooties soumises à l'obligation d'annoncer, les cantons informent sans délai l'OSAV et le tiennent au courant des mesures prises. L'OSAV transmet rapidement ces informations à l'UE et à l'OIE. Le SVét CH informe ainsi de manière transparente sur la situation actuelle en matière de santé animale. • Mettre à disposition les informations sur l'apparition d'épizooties soumises à l'obligation d'annoncer afin qu'elles soient consultables facilement dans la banque de données InfoSM.
La lutte contre les épizooties chez les animaux sauvages est coordonnée avec les pays voisins.	<ul style="list-style-type: none"> • L'OSAV et les cantons échangent régulièrement avec les pays voisins sur les mesures de lutte contre les épizooties chez les animaux sauvages.

Normes internationales

Dans le cadre des échanges avec l'UE comme avec les États tiers, il est important que les conditions se basent sur des critères fondés scientifiquement. Élaborées dans cette optique, les directives de l'OIE ont été rendues contraignantes par l'accord OMC-SPS¹⁷. Elles visent à supprimer les obstacles non tarifaires au commerce lorsqu'ils sont considérés comme injustifiés.

En intervenant à temps, par exemple au sein du groupe européen « Global Framework for the Progressive Control of Transboundary Animal Diseases » (GF-TADs¹⁸), la Suisse peut faire valoir ses intérêts et contribuer à promouvoir au mieux la santé animale sur le plan international.

Beaucoup d'efforts restent à fournir, en particulier dans le commerce d'animaux sauvages, car les directives se focalisaient jusqu'à présent principalement sur les animaux de rente.

Les échanges d'animaux sauvages et des produits qui en sont dérivés doivent rester possibles, et ce même s'ils comportent des risques spécifiques comme le danger de propagation de nouvelles épizooties (maladies émergentes). La réglementation de ces échanges est la seule manière d'imposer des exigences en matière de santé et de conditions de détention des animaux vivants, d'exploitation durable des espèces et de sécurité des denrées alimentaires produites à partir de ces animaux. Les interdictions strictes, en revanche, encouragent le commerce illégal et empêchent toute possibilité d'action et de contrôle. De telles interdictions pourraient menacer, voire anéantir entièrement les acquis de près de 50 ans d'application de la Convention de Washington sur la conservation des espèces (CITES).

Objectifs de prestations dans le domaine des normes internationales	Mesures dans le domaine des normes internationales
Les exigences en matière de santé animale dans le cadre du commerce sont fondées scientifiquement et adaptées à la situation actuelle.	<ul style="list-style-type: none"> • L'OSAV participe, dans le cadre de l'OIE, à l'élaboration des normes sur la base des connaissances scientifiques les plus récentes. • Remanier si nécessaire les normes existantes en tenant compte du changement climatique. • L'OSAV soutient les efforts de la Food and Agriculture

¹⁷ L'Organisation mondiale du commerce (OMC) a intérêt à préserver la santé animale car elle constitue une condition préalable majeure au libre-échange. L'Accord de l'OMC sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires (Accord SPS) a pour but d'éviter que des mesures de protection prises par des pays membres entravent plus que nécessaire le commerce.

¹⁸ GF-TADs : <http://www.gf-tads.org/regional/europe/en>

	Organization (FAO) ¹⁹ en vue de l'éradication des épizooties d'importance mondiale.
Dans le commerce d'animaux sauvages, des règles fondées scientifiquement sont mises en place pour empêcher la propagation de zoonoses.	<ul style="list-style-type: none"> • L'OSAV s'engage à l'échelle internationale en faveur de l'élaboration de normes fondées scientifiquement pour prévenir la propagation de zoonoses dans le cadre du commerce d'animaux sauvages. • Préserver en particulier les acquis de la Convention de Washington sur la conservation des espèces (CITES).

Soutien de pays partenaires

L'OSAV soutient, à leur demande, les activités d'autres institutions nationales ou internationales œuvrant à l'amélioration de la santé animale et à la mise en place ou au développement de services vétérinaires dans des pays en développement. Pour que cette aide soit la plus efficace possible sur le long terme, il est important d'exploiter les synergies qui existent avec la médecine humaine et l'agriculture.

L'OSAV peut ainsi être informé des mesures de lutte contre des épizooties ou des maladies animales déjà éradiquées en Suisse ou pas encore observées dans le pays. Il intègre ensuite ces expériences dans la formation de base et la formation qualifiante des vétérinaires officiels.

¹⁹ FAO : www.fao.org

Objectifs de prestations dans le domaine du soutien de pays partenaires	Mesures dans le domaine du soutien de pays partenaires
Dans les projets de soutien de pays partenaires, une bonne collaboration entre les autorités vétérinaires et les autres autorités est encouragée de manière ciblée, favorisant ainsi l'application de l'approche One Health.	<ul style="list-style-type: none"> • L'OSAV coordonne son soutien avec d'autres projets de la Confédération dans le pays partenaire concerné. • Encourager de manière ciblée l'échange d'informations entre les autorités vétérinaires du pays partenaire et les autorités compétentes en matière de santé, d'agriculture et d'environnement, selon l'approche One Health. • Faire en sorte que les autorités vétérinaires puissent, dans le cadre de leur activité, exploiter des synergies avec les activités d'autres autorités.
Le soutien de pays partenaires est orienté vers une action durable.	<ul style="list-style-type: none"> • Dans les pays en développement, les conseils doivent porter en priorité sur les zoonoses et les épizooties dont le contrôle permet d'améliorer les conditions de vie de la population.
Les informations recueillies dans le cadre des projets de soutien sont intégrées dans les formations qualifiantes nationales.	<ul style="list-style-type: none"> • Utiliser les informations sur les épizooties qui n'apparaissent pas (ou plus) en Suisse dans la formation qualifiante de nos vétérinaires officiels. • Mettre l'accent sur l'exploitation des synergies résultant de la collaboration interdisciplinaire selon l'approche One Health.

Champs d'action V **Connaissances scientifiques, recherche et développement**

Le SVét CH poursuit ses objectifs en s'appuyant sur des connaissances scientifiques qu'il faut continuellement tenir à jour en fonction des derniers résultats de la recherche internationale, adapter et transmettre aux milieux intéressés. Les besoins de connaissances sont en constante augmentation. Par ailleurs, les connaissances qui servent de référence doivent toujours être réexaminées à la lumière du savoir spécialisé de l'OSAV et des services cantonaux, des experts externes et de la littérature scientifique pour s'assurer qu'elles suffisent encore à étayer la législation, les décisions, les mesures prises et les informations données au public. Les lacunes qui apparaissent doivent être efficacement comblées. Outre les processus bien établis de « la recherche » et de « l'évaluation des risques », il faut créer des instruments permettant de rassembler rapidement les connaissances disponibles, afin d'être en mesure de réagir à temps en cas d'urgence – et néanmoins de manière scientifiquement étayée.

Ce n'est que par la coopération qu'il est possible de générer des fondements scientifiques solides. L'OSAV doit d'abord intensifier sa collaboration stratégique avec les centres de compétences et de recherche nationaux et l'adapter constamment aux nouveaux enjeux. Il y a lieu de coordonner plus étroitement la recherche et la mise en œuvre des résultats de la recherche.

Enfin, il faut renforcer nos connexions avec les réseaux scientifiques internationaux. Dans chaque domaine, la recherche doit s'appuyer sur l'état des connaissances atteint au niveau international. Renforcer la coopération entre les groupes de chercheurs dans différents domaines, c'est-à-dire promouvoir la recherche en réseau, permet d'améliorer encore davantage la qualité scientifique. Les thématiques des recherches relevant de l'OSAV sont coordonnées avec celles des services vétérinaires d'autres pays de manière à exploiter les synergies. La collaboration scientifique interdisciplinaire entre les médecines vétérinaire et humaine et le domaine de l'environnement vise à promouvoir la santé de l'homme et de l'animal, tout en économisant les ressources et en préservant l'environnement. L'analyse scientifique des conséquences économiques des maladies et de l'impact des programmes de lutte, ainsi

que celle des réactions de la population, facilite l'application, dans le travail du SVét CH, des résultats découlant des recherches en sciences naturelles. L'OSAV apporte donc un soutien accru aux projets de recherche adoptant une approche One Health et/ou reliés aux sciences sociales et économiques. Le plan directeur de la recherche de l'OSAV, qui fixe les priorités de la recherche, est élaboré tous les quatre ans. Les services vétérinaires cantonaux, les universités ainsi que d'autres offices et instituts de recherche de la Confédération participent à ce travail. Les services vétérinaires cantonaux s'impliquent, en fonction de leurs possibilités, en particulier dans la définition des priorités de la recherche ainsi que dans le lancement et le cofinancement de projets de recherche.

Objectifs de prestations dans le domaine des connaissances scientifiques, de la recherche et du développement	Mesures dans le domaine des connaissances scientifiques, de la recherche et du développement
<p>Les connaissances et les recherches nécessaires pour le SVét CH sont identifiées assez tôt et les résultats requis pour la mise en œuvre sont disponibles en temps voulu.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Dans le cadre du processus de gestion des connaissances, procéder à une enquête avec la participation des services vétérinaires cantonaux afin de déterminer les sujets de recherche particulièrement pertinents pour le travail du SVét CH dans les années à venir. • L'OSAV mette au concours des projets de recherche sur les thèmes prioritaires selon le SVét CH, de manière compétitive et coordonnée sur le plan international, le concours étant ouvert tant aux groupes de recherche internationaux que nationaux. • L'OSAV est représenté au comité directeur de l'Institut Veterinary Public Health (VPHI) et associé à la définition des priorités de la recherche du VPHI avec les membres de la faculté. • L'OSAV vérifie la stratégie de mise sur pied de ses centres de compétences et de recherche, procède au besoin à des adaptations et renforce sa conduite stratégique dans ce domaine.
<p>Des bases étayées scientifiquement sont mises à la disposition du SVét CH pour l'élaboration des futures stratégies de lutte et de surveillance.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Lancer des thèmes de recherche orientés vers la pratique dans le domaine des animaux de rente. • Mettre à disposition de nouvelles technologies de diagnostic des agents pathogènes responsables d'épizooties et de zoonoses. Hiérarchiser les priorités de manière à mettre en place des procédés adaptés aux besoins. • Prendre en compte notamment les résultats des recherches internationales pour la planification des programmes nationaux. • Utiliser des analyses coûts-bénéfices comme base de décision pour évaluer les programmes existants et futurs. • Recueillir des données scientifiques sur l'avis de la population concernant les sujets traités par le SVét CH et prendre en compte ces données lors de la planification des travaux – ce qui facilite ensuite l'application, dans le travail du SVét CH, des résultats découlant des recherches en sciences naturelles.

L'OSAV promeut activement le réseautage entre les différents groupes de recherche en Suisse et à l'étranger et renforce la collaboration internationale.

- L'OSAV organise et soutient des événements de réseautage pour les scientifiques et d'autres experts, et y participe.
- Évaluer la pertinence et le besoin de connaissances touchant les problématiques actuelles, en tenant compte de l'avis d'experts en la matière.
- L'OSAV participe à certains appels d'offres nationaux et internationaux pour exploiter de manière optimale le potentiel de synergies et utiliser efficacement les moyens disponibles.
- En matière d'encouragement à la recherche, accorder la priorité aux projets qui tiennent compte de l'approche One Health, du changement climatique et/ou des aspects sociologiques et économiques.